

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire

Avis de la commission « espèces – habitats » du 16/05/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant un projet photovoltaïque à Trignac (44) Numéro Onagre : 2022-10-13d-01036	Bénéficiaire : SAS Centre solaire Menée Lambourg	Avis : Défavorable
-------------------------	---	--	-----------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue - <i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant - <i>Cettia cetti</i> Bouscarle de Cetti - <i>Charadrius dubius</i> Petit Gravelot - <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue - <i>Emberiza cirius</i> Bruant zizi - <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier - <i>Hippolais polyglotta</i> Hypolaïs polyglotte - <i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies - <i>Linaria cannabina</i> Linotte mélodieuse - <i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Parus major</i> Mésange charbonnière - <i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles - <i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet - <i>Saxicola rubicola</i> Tarier pâtre - <i>Serinus serinus</i> Serin cini - <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire - <i>Sylvia borin</i> Fauvette des jardins - <i>Sylvia communis</i> Fauvette grisette - <i>Tadorna tadorna</i> Tadorne de Belon - <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon |
|--|---|

Discussion

Le CSRPN s'interroge sur l'absence de solution alternative que le dossier évoque. Il comprend l'argument évoqué de la complexité de l'installation sur hangars. Il signale cependant que le dossier ne donne pas d'information sur les possibilités en ombrières de parkings, qui sont nombreux sur la CARENE, ou d'installation sur d'autres espaces avec moins d'enjeux. Il n'y a donc pas à ce stade d'analyse multicritère des enjeux entre les différents sites potentiels présentés.

Le porteur de projet indique qu'un recensement des parkings soumis à obligation de solarisation a été fait. Cependant, avec les enjeux ZAN, renouvellement urbains, îlots de chaleurs et la réduction de la place de la voiture il est difficile de fixer la vocation d'un parking sur 30 ans, il est important de pouvoir faire évoluer l'usage de ces espaces pour la collectivité. Concernant le site de l'aéroport, l'étude (2018-2019) avait commencé sur ce site, mais il y a eu un blocage de la DGAC à cause du risque d'éblouissement.

Le CSRPN rappelle qu'il aurait fallu intégrer par écrit ces éléments dans le dossier pour sa complétude.

Le CSRPN remarque que la pression de prospection pour la flore est faible pour ce site. La base de données du Conservatoire Botanique National de Brest recense beaucoup plus d'espèces que celles recensées en annexe. L'enjeu des pelouses n'est pas mis en avant or, bien qu'il n'y ai pas d'espèces protégées il y a un enjeu avec des espèces basiphiles (cortège d'orchidées...). Sur les plantes aquatiques il y a un enjeu characées connus sur le site (dans une mare).

Le porteur de projet précise que les inventaires ont été réalisés sur la zone d'implantation potentielle et l'aire d'étude uniquement, dont le contexte environnant est différent (lagune...).

Le CSRPN est surpris du faible nombre d'invertébrés inventoriés. Il n'y a eu qu'une prospection en mai et pas d'inventaires nocturnes, ce qui expliquerait la liste réduite. De plus, l'épilobe est présent à proximité mais le Sphinx de l'épilobe *Proserpinus proserpina* n'a pas fait l'objet de recherche spécifique (en nocturne ou diurne sur la plante hôte), il est inventorié à proximité (données dans la base de l'Atlas Entomologique Régional et sur Biodiv Pays de la Loire). Il y a un risque d'impact par les zones réfléchissantes des panneaux photovoltaïques.

Le CSRPN relève que dans le tableau qui reprend les listes et statuts des espèces les listes rouges régionales ne sont pas à jours.

Le CSRPN note que le crapaud se déplace beaucoup sur ce type de milieu, ils pourraient donc utiliser la zone centrale à certaines périodes. Il aurait pu être traité différemment.

Le CSRPN indique qu'il y a un risque de perte de zones d'alimentation pour les chiroptères. Cet impact n'est pas pris en compte dans la séquence ERC et n'est pas compensé.

Le porteur de projet précise qu'il y a très peu d'espèces et de fréquentation, elles sont surtout présentes sur les bordures des zones de fruticées. L'enjeu principal était de ne pas rompre la continuité sur les ceintures périphériques.

Le CSRPN note que la compensation pour les fruticées semble être faite sur une zone où il y en a déjà mais sans le cortège cible. Il est donc difficile d'estimer que la mesure sera effective. De plus concernant la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina* qui est une espèce vulnérable, comment justifier du maintien dans un état de conservation favorable avec le ratio de compensation proposé.

Le porteur de projet répond que les fruticées de la partie nord sont bien plus dégradées et en patchs discontinus. L'objectif est d'avoir une continuité et de raccorder les parties est et ouest évitées ainsi que de retrouver un secteur favorable à proximité et immédiatement. En s'éloignant du projet les milieux sont différents de ceux sur le site.

Le CSRPN s'interroge sur l'absence de fruticées au niveau de la zone compensatoire alors qu'elles sont présentes au nord et au sud et sur la possibilité de son développement sur cette zone.

Le porteur de projet indique que des travaux ont été faits récemment sur cette zone pour le raccordement de l'éolien en mer et le passage d'une canalisation d'eau potable.

Délibération

Le CSRPN regrette l'absence de planification stratégique pour ce type d'aménagements par une collectivité avec des moyens en ingénierie de projet. Les projets donnent une impression d'opportunisme.

Le CSRPN indique la nécessité de formaliser les éléments évoqués dans les échanges concernant l'absence de solution alternative, il y a pour l'instant un manque d'éléments concrets.

Le CSRPN regrette les manques dans les inventaires de l'entomofaune, en particulier sur les papillons de nuit.

La compensation semble un peu minorée, en particulier pour la Linotte mélodieuse qui a déjà un état de conservation défavorable. De plus, les territoires de chasse des chiroptères vont être perdus lors de l'installation du projet, même si l'activité est faible, et n'ont pas été pris en compte.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis défavorable sur ce dossier.

Le 26/05/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robin', is written over a horizontal line.